

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept : le 23 février à 9h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 20 votants : 22

Date de la convocation le 15 février 2017

Présents : BIROSTE Anne, CALVELLI Philippe, DIAZ Stéphanie, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude IDJELLIDAINÉ Evelyne, LLAMAS Jérôme, LAGARDE Henri, LOPEZ Jean-Jacques, MARIE Vanessa, MASNOU Sandrine, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Hai, REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre, TOR Florent.

Absents : BRIGNON Anne-Marie, COMES Angèle, Lionel SUBIELOS

Procurations : COMES Angèle à Josèphe RODENAS, Lionel SUBIELOS à Jean-Michel GIBERT

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte rendu de la séance du conseil municipal en date 05 janvier 2017.

Par 18 voix POUR et 4 CONTRE (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement estimatif pour la mise en esthétique des réseaux, d'éclairage public et de communications électroniques « Avenue Armand Claret ».

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement estimatif pour la mise en esthétique des réseaux, d'éclairage public et de communications électroniques « rue du Tapis Vert ».

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée.

Par 18 voix POUR, 3 CONTRE (DIAZ, GREGOIRE, NGUYEN) et 1 ABSTENTION (IDJELLIDAINÉ)

DECIDE du retrait de la délibération du 13 décembre 2016 relative à la convention de mise en œuvre relative à la compétence communautaire « Promotion tourisme ».

Par 20 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS : (DIAZ, NGUYEN)

PREND ACTE que les agents S. L et S. M sont transférés de plein droit à la communauté de communes Corbières salanque Méditerranée,

DIT qu'il sera procédé à la suppression des postes et radiation des agents des effectifs de la collectivité.

Par 18 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (DIAZ, IDJELLIDAINÉ, GREGOIRE, NGUYEN)

APPROUVE la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations des droits des sols avec les communes qui le souhaitent

APPROUVE la convention précisant les modalités de fonctionnement de financement du service ADS et les rôles et obligations respectifs des communes et de Salses le Château.

Par 18 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation

Par 18 voix POUR, 3 CONTRE (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ) et 1 ABSTENTION : (NGUYEN)

DONNE à l'unanimité son accord pour bénéficier du service Conseil en Energie Partagé

CONFIE au SYDEEL66 le soin de réaliser pour son compte cette mission

ACCEPTE de participer pour le montant de la cotisation définie,

S'ENGAGE à voter les crédits

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'APLEC pour l'apprentissage de la langue catalane

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de restauration avec l'U.D.S.I.S

DÉCIDE à l'unanimité de fixer le prix des repas des enfants au restaurant scolaire à compter du 01 avril 2017 comme suit : 3.60€ par repas et 47 € par forfait mensuel

DÉCIDE à l'unanimité de demander au Département et à l'Agence d'Eau une subvention aussi élevée que possible pour la procédure administrative de régularisation du captage du forage de la Maison de la Chasse

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour la construction de la maison du combattant dont la dépense estimative s'élève à 162 7221 HT €

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour la réalisation d'un schéma de défense d'incendie pour un montant estimatif de 5 800 HT €.

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour la mise en place d'un panneau d'information municipale pour un montant estimatif d'achat de 10 330 € HT

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie, pour la mise en sécurité des écoles pour un montant estimatif de 13 829,61 HT

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour la restructuration du « Sénat » place de la république pour un montant estimatif de travaux de 72 902€ HT

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour la mise en place de la signalétique des extérieurs de la commune pour un montant de dépense estimatif de 20 470 € HT

SOLLICITE à l'unanimité une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de Conseil Départemental 66 et de la Région Occitanie pour le dossier de mise en place d'une vidéoprotection sur la commune pour un montant de dépense estimatif de 94 677,95 € HT.